

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 20 novembre 2017



### MAIRIE DE DIJON

**Président** : M. REBSAMEN

**Secrétaire** : M. ROZOY

**Membres présents** : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - Mme DILLENSEGER - Mme AKPINAR-ISTIQAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - Mme MARTIN-GENDRE - M. PIAN - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - M. FAVERJON - Mme CHEVALIER - Mme TOMASELLI - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. BORDAT - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme OUTHIER - M. HELIE - Mme MILLE - Mme VANDRIESSE - M. BICHOT - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

**Membres excusés** : Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - M. MARTIN (pouvoir M. DECOMBARD) - Mme HILY (pouvoir Mme MODDE) - Mme FERRIERE (pouvoir MME MARTIN-GENDRE) - Mme FAVIER (pouvoir M. MEKHANTAR) - Mme VOISIN-VAIRELLES (pouvoir M. BOURGUIGNAT)

**Membres absents** : M. HOUPERT - M. CAVIN

## OBJET DE LA DELIBERATION

### **Don de denrées alimentaires – Convention entre la Ville de Dijon, son CCAS et les acteurs de l'aide alimentaire**

Madame Tenenbaum, au nom de la commission de la solidarité, de la citoyenneté et de la démocratie locale, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Dijon, au travers de son CCAS, est impliquée auprès des acteurs de l'aide alimentaire dans la recherche de nouvelles sources d'approvisionnement nécessaires au maintien d'une capacité de distribution adaptée aux besoins, en augmentation constante depuis de nombreuses années.

La Cuisine Centrale Municipale, malgré un processus de fabrication élaboré qui limite très efficacement la surproduction, est susceptible de disposer de denrées en surplus du fait d'événements imprévus.

Parmi les acteurs de l'aide alimentaire, la Banque Alimentaire de Bourgogne joue un rôle pivot en matière logistique. Ses partenaires peuvent cependant être amenés, dans certaines conditions, à bénéficier de dons directs.

Le Centre Communal d'Action Sociale a réalisé en 2013 un état des lieux du dispositif d'aide alimentaire dijonnais. Sur cette base, une réflexion a été menée en lien avec la Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt et le Conseil Départemental, en associant les acteurs de l'aide alimentaire afin d'identifier des pistes d'amélioration et de renforcement du dispositif.

Cette réflexion a permis d'aboutir à l'élaboration d'une convention, validée lors du Conseil Municipal du 23 juin 2014. Celle-ci avait pour vocation d'encadrer les conditions de remise et de prise en charge des denrées susceptibles d'être mises à disposition, à titre gratuit, par la Cuisine Centrale Municipale aux acteurs de l'aide alimentaire.

Compte tenu de l'efficience de ce dispositif innovant, (près de 16 700 € de denrées pris en charge par les associations en 2016), il est proposé de renouveler la convention avec la Banque Alimentaire de Bourgogne, les Restaurants du Cœur-Relais du Cœur, la Croix Rouge Française-délégation du Grand Dijon, Epi'Sourire et le Cœur Dijonnais pour une durée d'un an renouvelable tacitement deux fois.

Le présent rapport vous propose de poursuivre ce partenariat engagé en 2014 par la signature d'une nouvelle convention fixant ses modalités de fonctionnement (projet de convention ci-annexé).

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser le Maire à signer cette convention.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**